**République Française**
**Département de l'Hérault**
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

**~~~~~~**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : mercredi 8 juillet 2020**

**~~~~~~**

# ELECTION DE L'EXÉCUTIF
# VINGT-DEUXIÈME MEMBRE DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, mercredi 8 juillet 2020 à 18h00 à la salle du Chai de la Gare à Gignac., sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes.

*Etaient présents ou représentés :* M. Philippe SALASC, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Robert SIEGEL, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur René GARRO, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Xavier PEYRAUD, Monsieur Nicolas ROUSSARD, Monsieur Pierre AMALOU, Monsieur Jean-Marc ISURE, Monsieur Thibault BARRAL, Monsieur Gilles HENRY, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Yannick VERNIERES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Chantal DUMAS, Monsieur Laurent ILLUMINATI, Madame Valérie BOUYSSOU, Monsieur Jean-Pierre PUGENS, Madame Stéphanie BOUGARD-BRUN, Monsieur Philippe LASSALVY, Madame Martine LABEUR, Monsieur Ronny PONCE, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -

*Procurations :* M. Bernard GOUZIN à Monsieur Christian VILOING

*Absents :*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Quorum : *25* | Présents : 47 | Votants : 48 | Pour 48<br>Contre 0<br>Abstention 0 |

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
*VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et 2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 ;*
*VU l'arrêté préfectoral n°2019-1-1368 en date du 21 octobre 2019 fixant la composition constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;*
*VU la délibération n°2265 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2020 relative à la composition de l'exécutif ;*

CONSIDERANT que le bureau de l'établissement de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres ;

Vu la candidature de Monsieur Daniel JAUDON ;
CONSIDERANT que les autres membres du bureau doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours ;
Vu le procès-verbal de l'élection,
**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,**
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

***à l'unanimité des suffrages exprimés,***
- de proclamer Monsieur Daniel JAUDON, conseiller communautaire, en qualité de vingt-deuxième membre du bureau de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

| | |
|---|---|
| Transmission au Représentant de l'Etat<br>N° 2286 le 09/07/2020<br>Publication le 09/07/2020<br>Notification le<br>DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE<br>Gignac, le 09/07/2020<br>Identifiant de l'acte : 034-243400694-20200708-lmc1115564-DE-1-1<br>Le Président de la communauté de communes<br>Signé : Jean-François SOTO | Le Président de la communauté de communes<br><br>Jean-François SOTO |